

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs au Secteur 7 à Selbonga est accordée aux populations du Secteur 7 à Selbonga et environs, Commune de Titao, Province du Loroum, district sanitaire de Titao.

ARTICLE 2 : Ce centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :

- Un dispensaire avec équipement
- Une maternité avec équipement
- Un dépôt pharmaceutique
- Un logement pour le personnel du dispensaire
- Un logement pour le personnel de la maternité
- Des latrines et toilettes extérieures
- Un forage équipé d'une pompe

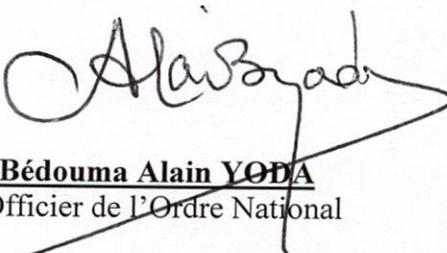
ARTICLE 3 : Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé du Nord est chargé du suivi du projet.

AMPLIATIONS :

▪ SG	1
▪ H. C. Loroum	1
▪ DRS de la Santé du Nord	1
▪ MCD Titao	1
▪ Préfet Titao	1
▪ Toutes Directions	15
▪ Populations intéressées	2
▪ Archives/Chrono	5

Ouagadougou, le 25 MAR 2003


Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National